

Tarif

PROMOTION 2012 / 2014

Tarifs pour l'inscription : frais de dossier, 61 euros ; frais d'entretien, 110 euros.

En cas de désistement et quelle qu'en soit la raison, une somme de 61 euros sera conservée par l'IFTS, somme correspondant aux frais de gestion du dossier.

En cas d'absence aux entretiens (non justifiée 48h à l'avance) la somme de 110 euros sera conservée par l'IFTS.

Tarif pour la formation :

8456 euros pour une formation sans allègement,

7399 euros pour une formation avec allègement de 70 heures de cours et 210 heures de stage.

Réunions d'information

- Mardi 29 septembre 2011 à 17 heures à l'IFTS
- Mardi 10 janvier 2012 à 17 heures à l'IFTS

Contact sélection :

Assia IDIOU

04 76 09 98 57

a.idiou@ifts-asso.com

iffts

Institut
de formation
de travailleurs
sociaux

3 avenue Victor-Hugo
BP 165
38432 Échirolles cedex
Tél. 04 76 09 02 08
Fax 04 76 09 99 77
ifftsinfo@ifts-asso.com
www.ifts-asso.com

iffts

RENTÉE SEPTEMBRE 2012

Formation d'ENCADRANT et de RESPONSABLE d'UNITÉ d'INTERVENTION SOCIALE

Formation qualifiante,
niveau licence,
donnant lieu au
Certificat d'Aptitude aux
Fonctions d'Encadrant
et de Responsable d'Unité
d'Intervention Sociale

Inscription

Dès le 1^{er} février 2012,
et jusqu'au 30 avril 2012
avant minuit (cachet
de la poste faisant foi).

Le dossier doit être
demandé par courrier
à l'Institut
(voir bulletin joint).

Formation

L'accès à la formation, les conditions de la formation et l'obtention du CAFERUIS sont réglementés par l'arrêté du 08 juin 2004. (voir, pour plus de détail notre site : www.ifts-asso.com à la rubrique *Formation supérieure*).

Formation par alternance sur 24 mois, de 400 heures de cours (possibilité d'allègement de 70 h) et 420 heures de stage (possibilité d'allègement de 210 h). Soit 15 semaines de regroupement de 3 ou 4 jours à l'IFTS réparties sur 18 mois, plus des suivis mémoire sur rendez-vous sur le semestre suivant. Les 6 à 12 semaines de stage seront situées sur le second et le troisième semestres de formation.

Les possibilités d'allègement (article 2 de l'arrêté du 08 juin 2004 et circulaire DGAS/4A/2004/412, page 4) seront étudiées au cas par cas après les entretiens de sélection.

Contenu de la formation :

- UF 1 – conception et conduite de projets (90 heures)
- UF 2 – expertise technique (150 heures)
- UF 3 – management d'équipe (100 heures)
- UF 4 – gestion administrative et financière (60 heures)

Epreuves du diplôme :

- UF 1 – mémoire soutenu en fin de formation
- UF 2 – dossier technique soutenu à l'issue du troisième semestre
- UF 3 – étude de situation orale, en fin de deuxième semestre
- UF 4 – étude de cas sur table à l'issue du premier semestre.

Métier

En responsabilité d'une unité de travail, les professionnels ont pour mission principale l'encadrement d'une équipe directement engagée dans ses actions auprès des usagers. Ils pilotent l'action dans le cadre du projet de service dans le respect du projet de l'organisation ou de l'institution.

Dans leurs fonctions, ils disposent d'autonomie, d'initiative et de responsabilités dont le degré varie selon leur position hiérarchique et le niveau de délégation qui leur sont conférés.

Intermédiaires entre direction et équipes, ces cadres sont à une fonction-clé qui permet la mise en œuvre des politiques institutionnelles et des politiques publiques auprès des équipes d'intervention sociale.

Par exemple : chef de circonscription, responsable de territoire, chef de service éducatif, directeur de crèche, coordinateur d'un territoire d'aide à domicile...

CAFERUIS

DEMANDE D'ENVOI DE DOSSIER POUR LA SÉLECTION

À renvoyer à l'IFTS
3 avenue Victor-Hugo BP 165
38432 – Échirolles Cedex

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Institution :

